

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 28 août 2025

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **17**
Qui ont pris part à la délibération **14**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le VINGT-HUIT AOUT à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **14**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 11
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Fabien CABROLIER, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

11/08/2025

Absents excusés : 6 (dont 3 pouvoirs)
Patrick LEGER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Albert CANTALOUBE, a donné pouvoir à Jean-Philippe PÉRIÉ,
Nathalie GELY, a donné pouvoir à Bruno SELAS,
Jérôme FRANQUES, absent excusé,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Date d'affichage

25/08/2025

Secrétaire de séance : Pascal MIR

Délibération n° 2025/06/039 – Décisions du Maire
prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT)

Vu la délibération n° 2020/04/024 du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et autorisant le Premier Adjoint à exercer la suppléance du Maire dans l'exercice de ces délégations (Art L 2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	DATE	OBJET
013/2025	20/06/2025	<u>DA n° 01213825A0011</u> Immeuble n° 1198 section E PERIE Patrick - Pas d'exercice du droit de préemption
014/2025	27/06/2025	<u>DA n° 01213825A0012</u> Immeubles n° 1348 et 1337 section E DOULS Mickaël et VIERS Mylène - Pas d'exercice du droit de préemption
015/2025	03/07/2025	<u>DA n° 01213825A0013</u> Immeubles n° 46, 68 et 107 section G SOUSA Véronique - Pas d'exercice du droit de préemption
016/2025	03/07/2025	<u>DA n° 01213825A0014</u> Immeuble n° 546 section G VERGNES Jacqueline - Pas d'exercice du droit de préemption
Accusé de réception en préfecture 017/2025 012-211201389-20250828-202506_039-DE Reçu le 01/09/2025	08/07/2025	<u>DA n° 01213825A0015</u> Parcelles n° 381, 382 et 383 section B TPA COSTES SOULIE Paul - Pas d'exercice du droit de préemption

018/2025	09/07/2025	<u>DA n° 01213825A0017</u> Immeuble n° 216 section G LANDIE Claudette - Pas d'exercice du droit de préemption
019/2025	09/07/2025	<u>DA n° 01213825A0018</u> Immeubles n° 481 et 483 section G DAFFINI Mathieu - Pas d'exercice du droit de préemption
020/2025	16/07/2025	<u>DA n° 01213825A0019</u> Parcelles n° 1025 et 1034 section B TPA COSTES - Pas d'exercice du droit de préemption

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

*Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ